

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Monuments vaudois |
| Herausgeber: | Association Edimento - pour le patrimoine |
| Band: | 12 (2022) |
| Artikel: | Pierre Margot, d'architecte restaurateur estimé à persona non grata : mise en contexte vaudoise et française |
| Autor: | Diener, Vanessa |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1053351 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pierre Margot, d'architecte restaurateur estimé à *persona non grata*

Mise en contexte vaudoise et française

Vanessa Diener

Le nom de Pierre Margot (1922-2011) est bien connu de la plupart des acteurs et actrices du paysage patrimonial vaudois actuel. Architecte spécialisé dans la restauration des monuments historiques, actif de 1950 à 1995, il est intervenu sur un grand nombre de bâtiments du canton, façonnant ainsi à sa manière toute une partie du patrimoine architectural vaudois, en particulier religieux. Respecté et reconnu pour ses travaux, expert fédéral et enseignant à l'EPFL pendant de longues années, Pierre Margot est une figure incontournable. L'un des rares architectes spécialisés des Trente Glorieuses, il ne jouit pourtant pas aujourd'hui d'une grande popularité. Associé à une pratique dépassée de la restauration et à une esthétique faux vieux critiquée, il a connu un tournant dans sa carrière, non seulement par le conflit qui l'a opposé à certains acteurs du milieu professionnel vaudois, mais également par un déclin de son rôle privilégié. C'est ce constat qui a motivé la recherche menée par l'autrice en 2019¹. Pourquoi l'activité de cet architecte, omniprésent dans la restauration de la deuxième moitié du XX^e siècle dans le canton de Vaud, est-elle aujourd'hui si critiquée? Comment comprendre ce changement de statut de personne largement estimée à celle de *persona non grata*?

Il s'agira ainsi de replacer le modèle et la démarche de Pierre Margot dans son contexte, afin d'éviter l'écueil du jugement de valeur au travers des acquis et critères actuels. Car si le caractère interventionniste des restaurations de Pierre Margot peut surprendre l'œil contemporain, l'architecte s'est distingué par sa gestion des chantiers et sa manière de faire, bien reçues dans la première moitié de sa carrière. Il a su se constituer une large culture historique, archéologique et architecturale et un immense répertoire typologique et stylistique dans lequel il n'a cessé de puiser pour nourrir sa pratique. À une époque où le domaine de la restauration n'était pas soumis à une déontologie stricte et

où les architectes spécialisés étaient quasiment inexistantes en Suisse romande, il se positionne en praticien respecté. Sa démarche est influencée par l'héritage d'Albert Naef, premier archéologue cantonal vaudois, et par la France, avec laquelle il entretient des liens très étroits.

PARCOURS D'UN ARCHITECTE

FORMATION ET SÉJOUR PARISIEN

Pierre Margot (**fig. 1**) naît le 27 août 1922 à Neuchâtel, dans une famille originaire de Sainte-Croix, et grandit à Lausanne. Son grand-père, Paul Margot, est pasteur de l'Église libre vaudoise tandis que son père, Lucien Margot, est un musicien, compositeur et éditeur reconnu². À travers son cousin du côté paternel, Georges Bosset, lui-même neveu de l'architecte et archéologue cantonal Louis Bosset³, il a également des liens familiaux avec le milieu de l'architecture.

Suite à l'obtention de sa Maturité fédérale en 1942, il entre comme stagiaire dans le bureau de Frédéric Gilliard pour une durée de huit mois⁴, avant de commencer sa formation d'architecte à l'EPUL – actuelle EPFL. Ses études étant retardées par la guerre et son service militaire, son cursus ne commence véritablement qu'en 1945, au sein de la première volée de Jean Tschumi.

Il s'oriente très vite dans le domaine de la restauration monumentale, en produisant dans le cadre de ses cours des relevés de bâtiments anciens et des études comparées d'architecture religieuse⁵, ou encore en suivant le cours

d'histoire de l'art du professeur Adrien Bovy à l'Université de Lausanne. Lors d'un stage auprès du bureau de l'architecte Roger Adatte, il participe au projet de transformation du château de Bavois⁶. Il intègre rapidement le monde professionnel: avant même d'avoir obtenu son diplôme en avril 1950, il est en charge du chantier de restauration du temple de Maracon⁷. La même année, il est engagé sur le chantier de l'abbatiale de Payerne par son cousin Georges Bosset⁸, suite au décès de Louis Bosset.

Cela ne l'empêche pas de vouloir continuer à se former. Conscient de la lacune de l'EPUL en matière d'intervention sur les monuments historiques, il se tourne vers la France et obtient une bourse de l'Université de Lausanne pour l'année 1951-1952⁹. Il passe une année à suivre des cours en auditeur libre à l'École des Chartes, à l'Institut d'art et d'archéologie de la Sorbonne, à l'Institut d'urbanisme et à l'École du Louvre. Il fréquente également le cours préparatoire au concours d'architecte des Monuments historiques¹⁰.

Ce séjour parisien sera déterminant dans la carrière de Pierre Margot pour plusieurs raisons. D'une part, l'architecte tisse des liens avec des acteurs du patrimoine français et se familiarise avec les pratiques de la restauration monumentale en France, ce qui ne manque pas de poser les fondements de sa pratique de la restauration. Et d'autre part, ce cursus non officiel – ainsi que son intérêt marqué pour l'archéologie et l'histoire – lui donnera une légitimité et le distinguera des autres architectes. Il rappellera souvent cette «spécialisation», s'en servant également comme argument pour défendre ses démarches, ce qui causera parfois une certaine confusion puisque beaucoup de personnes semblaient penser qu'il était aussi archéologue¹¹.

RÉSEAUX

À son retour, Pierre Margot se consacre à nouveau au chantier de Payerne; il en reprend la direction des travaux, ce qui contribue à lui donner une solide réputation d'architecte restaurateur et lui vaut les louanges d'Edgar Pelichet, archéologue cantonal depuis 1950¹². Ainsi, Pierre Margot est rapidement reconnu dans son domaine et sa carrière connaît un âge d'or dans les années 1950 et 1960, pendant lesquelles il dirige de nombreux chantiers. Il s'agit principalement d'édifices religieux (au moins trente-cinq temples vaudois), mais aussi de châteaux, d'hôtels de ville et de maisons d'origine médiévale.

Outre ses compétences, cette abondance de mandats s'explique premièrement par l'absence d'architectes spécialisés dans la restauration monumentale. En effet, jusqu'au début des années 1970, la plupart des chantiers vaudois



1 *Portrait de Pierre Margot avant 1956 (ACV, PP 1016/49).*

sont attribués à Pierre Margot et à Claude Jaccottet, architecte formé à l'École polytechnique fédérale de Zurich. Ensuite, l'organisation institutionnelle cantonale n'a pas vraiment évolué depuis 1898, année de la création du poste d'archéologue cantonal vaudois et de la mise sur pied de la Commission cantonale des monuments historiques (CCMH). Ainsi, l'après-guerre est toujours marqué par l'héritage d'Albert Naef et par un fonctionnement en circuit fermé, dans lequel les organes cantonaux et fédéraux font toujours appel aux mêmes architectes, qu'ils connaissent et dont ils apprécient le travail.

Ainsi, le réseau de l'architecte est déterminant dans ce système cloisonné, proche du monopole. Pierre Margot rejoint les principales associations et sociétés suisses et vaudoises dès la fin de ses études, sans oublier la France; il devient membre de la Société française d'archéologie en 1952 et y sera très actif, participant à plus de quarante rencontres jusqu'en 2007.

C'est également l'accès aux commissions qui fait de Pierre Margot un acteur incontournable du milieu de la restauration en Suisse. Il devient correspondant de la CCMH en 1951, puis en est membre en 1954¹³. En 1962, il est nommé à la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) sous la présidence de l'historien de l'art Linus Birchler, puis en devient le vice-président de 1981 à 1989¹⁴. Les recrues de la CFMH jouent un rôle d'experts et peuvent intervenir sur les chantiers des monuments protégés au niveau national, ceci leur donnant un certain pouvoir. Sans doute rencontré dans ce cadre, l'historien de l'art et professeur Alfred A. Schmid est un personnage central dans la carrière de Pierre Margot. Schmid sera souvent expert sur les chantiers menés par l'architecte et ils formeront parfois un duo dont l'avis est difficile à remettre en question¹⁵.

Les réseaux de Pierre Margot dépassent les frontières cantonales et nationales. Devenu une personnalité incontournable du paysage patrimonial suisse, il est sollicité par la Confédération dès 1965 – en raison de son statut d’expert à la CFMH – pour être délégué suisse lors de colloques ou de congrès nationaux ou internationaux, dont ceux chapeautés par l’UNESCO et le Conseil de l’Europe¹⁶. L’architecte nourrit un intérêt très marqué pour les actualités et les discussions autour de la restauration et du patrimoine, notamment les questions du statut et de la formation des architectes restaurateurs ou encore de l’évolution des doctrines. Il participe aux deux Congrès fondateurs de la Charte de Venise, à Paris en 1957 et Venise en 1964¹⁷. Il est membre du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) dès sa création en 1965 et assiste à ses assemblées, parfois comme représentant suisse. Ce pan de la carrière de Pierre Margot illustre l’importance de son statut dans le milieu du patrimoine, et démontre sa participation active aux discussions autour des pratiques et de la déontologie de la restauration, à une époque particulièrement charnière.

DOCTRINE ET PRATIQUE : RECONSTITUTION D’UN ÉTAT ANCIEN PRÉSUMÉ

L’intervention de l’architecte est souvent réduite à remettre en honneur, et ce n’est pas toujours chose aisée, les témoins du passé, en n’y apportant que les réfections strictement indispensables. Le restaurateur se fait conservateur. Il laisse le monument l’instruire, scrutant avec attention et surtout avec amour les moindres indices, il voit le passé surgir par bribes, puis par grands pans. Il est alors possible de ressoudre la chaîne brisée par les malencontreuses transformations des XVIII^e et XIX^e siècles et de redonner à l’édifice son âme¹⁸.

Dans ce contexte, Pierre Margot se construit une approche de la restauration et une pratique dont les grandes lignes seront constantes tout au long de sa carrière. La Charte de Venise, à laquelle il adhère, aura assez peu d’influence sur sa manière d’intervenir sur les chantiers. Il considère en effet que sa pratique est conforme au texte, qu’il interprète parfois en fonction de ses propres doctrines – ce que permettent certains articles de la Charte, qui formulent des exceptions dont les limites ne sont pas toujours très claires.

Doté d’une grande culture et passionné par le Moyen Âge, Pierre Margot représente l’architecte savant et polyvalent qui décide de tout. Héritier de Viollet-le-Duc et d’Albert

Naef, proche de la France, il articule son approche autour de la connaissance historique et archéologique approfondie du bâtiment, de son histoire et des techniques anciennes utilisées, ainsi que de la recherche et remise en valeur de son état ancien présumé.

UNE DOCUMENTATION MINUTIEUSE

La connaissance de l’édifice et le respect de sa « substance historique » sont des éléments très présents dans le discours de Pierre Margot. Son intérêt profond et son savoir encyclopédique de l’architecture – surtout médiévale –, de son langage et de son vocabulaire, orientent sa pratique. Pour l’architecte, les connaissances en histoire de l’art et de l’architecture, mais aussi une culture littéraire des architectes, des artistes et des théories sont indispensables pour appréhender une restauration.

Ainsi, les interventions de Pierre Margot débutent toujours par une étape d’investigations minutieuses dont le but est la connaissance approfondie du bâtiment actuel mais aussi de son état ancien. Cela comprend principalement les relevés et photographies de l’état avant intervention et l’analyse archéologique et architecturale. C’est notamment grâce à cette étape que les chantiers de Pierre Margot sont très bien documentés. Cet aspect remarquable de son travail est très utile aujourd’hui pour l’étude des édifices. En revanche, les recherches historiques, effectuées par Pierre Margot lui-même, se présentent sous la forme d’un texte très succinct dont les sources ne sont pas mentionnées.

Les sondages archéologiques des murs et parfois des sols ont pour but, selon les termes de l’architecte, d’« apport[er] les éléments qui forment le canevas de la restauration »¹⁹. Selon la vision de Pierre Margot, l’étude et l’analyse des maçonneries et des sols permettent de révéler des traces de baies anciennes, voire de constructions antérieures, et nécessitent le piquage des enduits et parfois des démolitions. Pour cette étape, l’architecte fait régulièrement appel à l’archéologue Werner Stöckli.

MISE EN VALEUR DE L’ÉTAT ANCIEN

Les résultats des investigations permettent à Pierre Margot de procéder à des « essais d’interprétation » en tentant de « comprendre le cadre de vie et ne pas le trahir en l’adaptant à la vie contemporaine »²⁰. Il esquisse alors un projet de restauration, dont l’un des aspects récurrents est la suppression systématique des apports des XIX^e et XX^e siècles – et parfois aussi du XVIII^e siècle – qu’il considère souvent comme de pures inventions. Cela a pour but, d’après l’architecte, « de redonner à l’édifice toute sa beauté, altérée



2-3 L'église réformée du Motty à Écublens, avant et pendant l'intervention des années 1960. On voit bien comment le temple est entièrement mis à nu et les dernières interventions supprimées (photo Pierre Margot, ACV PP 549/1181/1).

par les modifications malencontreuses [...]», l'intervention ayant pour objectif de lui rendre «son aspect primitif, pour autant que les modifications ultérieures soient sans intérêt»²¹.

Au sein du corpus de l'architecte, les temples constituent un exemple particulièrement parlant. Beaucoup d'entre eux ont subi dans le premier quart du XX^e siècle des interventions qui ont consisté entre autres à apposer une couche stylistique – souvent néogothique – à l'intérieur du bâtiment: décors peints (le peintre et restaurateur d'art Ernest Correvon est partout...), voûtains en plâtre ou en ciment, galeries, vitraux, chapiteaux, baies, ferronneries.

Pour Pierre Margot, la suppression de ces étapes, encore récentes mais dépassées de mode, se justifie aisément: selon lui, trop marquées par une époque et un style alors en vogue, basées non pas sur des vestiges trouvés dans l'édifice mais sur des motifs empruntés à un registre contemporain inspiré de formes historiques, ces couches altèrent la substance historique du bâtiment – à savoir l'état d'origine hypothétique.

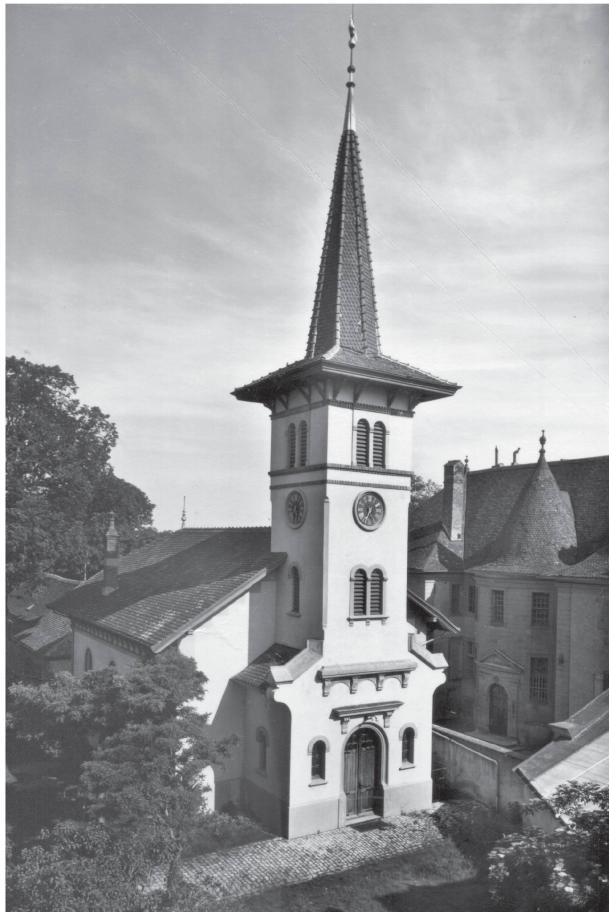
Ce type d'intervention s'apparente à une «épuration stylistique», dans la mesure où celle-ci est définie comme la «[suppression] des ajouts perçus comme dommageables au monument pour lui rendre son aspect d'origine présumé, mais aussi pour l'améliorer»²² (**fig. 2-3**). Cette démarche se situe dans la continuité des restaurations du XIX^e siècle qui prônent «l'unité de style, impliquant la disparition des interventions postérieures à la construction du monument ainsi qu'un acte architectural de restitution»²³.

Si c'est majoritairement l'intérieur qui est transformé au point de devenir presque méconnaissable, c'est parfois aussi l'extérieur qui subit un remodelage complet, comme

au temple de Saint-Saphorin-sur-Morges (**fig. 4-5**). Construit en 1731-1732 sur les plans de Guillaume Delagrange à l'emplacement de l'ancienne église démolie, l'édifice est très remanié et son clocher reconstruit en 1905. L'intervention de Pierre Margot en 1959-1961 consiste à éliminer la transformation du début du siècle avec la volonté de redonner à l'édifice son aspect du XVIII^e siècle. La surélévation du clocher est supprimée, ainsi que tous les ornements de façade, le toit est entièrement refait et les baies de la nef supprimées puis reconstituées²⁴. Après l'intervention, le temple est devenu méconnaissable.

Il s'agit là d'un cas particulièrement frappant et peu courant dans le corpus de Pierre Margot, qui s'oppose d'ailleurs à l'une des définitions qu'il donne de la restauration, qui consisterait à «faire de la gériatrie», à «soigner, sans acharnement thérapeutique»²⁵. À travers ce postulat, l'architecte se réclame de la définition actuelle de la conservation, comprenant «toutes les opérations indispensables à la survie de l'œuvre: élimination des causes et des produits d'altération, renforcement, consolidation des supports, réfixages des couches picturales, protections préventives»²⁶. Toutefois, et conformément à ce qu'il revendique, il outrepasse cette démarche et s'inscrit complètement dans la restauration, qui englobe «les opérations complémentaires touchant à l'aspect de l'objet: réintégration des lacunes, retouches, restitutions... qui semblent servir à redonner son sens à l'objet, à améliorer sa valeur esthétique»²⁷.

De manière significative, Pierre Margot rejette la création contemporaine dans le cadre de la restauration, comprise comme la récupération et l'intégration des vestiges anciens dans un «acte créateur nouveau»²⁸. Sa désapprobation est assez vive quant à l'utilisation de matériaux modernes comme le béton, si leur emploi est anachronique. Il ne se prononce en revanche pas sur les interventions imitant



l'architecture ancienne, ne les considérant sans doute pas comme des créations en soi, mais comme faisant partie intégrante de l'acte de restauration.

Pierre Margot aura systématiquement recours à une étape aujourd'hui définie comme de «reconstitution»²⁹, notamment à travers la conservation et la remise en valeur d'éléments anciens retrouvés. C'est le cas par exemple de l'arc triomphal du temple d'Étoy: datant d'environ 1250, il avait été condamné à la Réforme en même temps que le chœur, puis repéré par Naef en 1899 et entièrement dégagé par Margot en 1965 (fig. 6-7).

Les reconstitutions sont souvent exécutées sur la base de vestiges, parfois très partiels, mais il arrive qu'elles se fondent sur des typologies historiques, dans le cas d'éléments qui auraient entièrement disparu. C'est le cas par exemple de la tour d'escalier nord de la maison du Prieur, à Romainmôtier, dont la partie supérieure est proposée par Margot sur la base d'hypothèses et de connaissances approfondies des formes médiévales (fig. 8-9).

Il ressort de l'analyse des chantiers de Pierre Margot que sa démarche relève principalement d'une volonté de retrouver et de mettre en valeur un état d'origine hypothétique et implique la suppression des éléments plus récents, la conservation des éléments anciens avec reconstitution de certaines parties, soit d'après des vestiges, soit sur la base d'un modèle créé par comparaison typologique. Pour cela, il utilise notamment la revue des *Monuments historiques de France*, qui contient une riche documentation des éléments d'architecture de différentes époques et dont il possède la collection presque complète³⁰.

Ainsi, Pierre Margot accorde une importance toute particulière à la valeur historique, telle qu'elle est définie par Alois Riegl en 1903:

La valeur historique est d'autant plus grande que se révèle dans une plus grande pureté l'état originel et achevé du monument, tel qu'il se présentait lors de sa création: pour la valeur historique, les altérations et dégradations partielles jouent un rôle perturbateur³¹.

L'état passé ne devrait pas pour autant être recherché à tout prix, selon le théoricien autrichien.

4 Le temple de Saint-Saphorin-sur-Morges avant 1959 (carte postale, photo R. Neuschwander, coll. privée).

5 Le temple de Saint-Saphorin-sur-Morges en 2019 (photo V. Diener).



6 Vue de la nef du temple d'Étoy en 1965 (photo Pierre Margot, ACV, AMH A 57/8).



7 Vue de la nef du temple d'Étoy en 1970, après l'intervention de Pierre Margot (photo Pierre Margot, ACV, AMH A 57/8).

RETOUR À UN PASSÉ IDÉALISÉ

Conscient toutefois que toute restauration porte la marque de son temps, Pierre Margot est soucieux de donner aux édifices sur lesquels il intervient une uniformité stylistique, créant souvent à neuf une bonne partie du mobilier et des ornements – portes, menuiseries, vitrages, mobilier liturgique, ferments – dans un style qui peut être qualifié de néoroman, voire de néocistercien³². La comparaison des états avant et après intervention témoigne d'une esthétique propre à une époque, plus qu'à l'architecte. En effet, les interventions de Claude Jaccottet ou encore de Georges Bosset, notamment celles des années 1960 et 1970, présentent aussi ce style très reconnaissable³³.

Cette démarche est le résultat de plusieurs phénomènes : d'une part, elle découle de la vision partiellement idéalisée et subjective de l'époque que l'on cherche à restituer, et d'autre part, elle traduit les goûts et les idéaux esthétiques de son temps. Alors que le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle jettent leur dévolu sur le style néogothique, l'entre-deux-guerres considère l'architecture historiciste comme désuète, dans la continuité du « rejet de l'esthétique du XIX^e siècle »³⁴. Ce phénomène s'observe aussi dans le domaine de la restauration, où la tendance est à « l'interprétation dépouillée du passé »³⁵, et où la simplicité de l'esthétique romane correspond beaucoup mieux au goût formel de l'époque.

Ces particularités font aussi écho au contexte religieux protestant des années 1940 à 1960, qui voit le développement de l'œcuménisme et un retour à un christianisme primitif, traduits par un idéal esthétique : simplicité, sobriété, unité spatiale et unité des croyants, mise en valeur de la table sainte au détriment de la chaire. Cette lecture permet

d'expliquer en partie la suppression généralisée des galeries à l'intérieur des temples dans les années 1950 et 1960. Pourtant caractéristiques des lieux de culte protestants, ces galeries entraînent, d'après l'architecte Claude Grosgurin, « une division de l'assistance, [...] qui est la négation même de l'esprit de communauté ». Dans cet esprit d'unité, l'édifice « doit être un espace unique, et non divisé »³⁶ et le chœur uni à la nef. Ainsi, les épurations stylistiques ne sont pas que le résultat d'un retour à un état ancien, mais correspondent aussi à une lecture idéologique et théologique de l'architecture, au détriment des traces historiques.

LA FRANCE COMME MODÈLE

En documentant et analysant minutieusement chaque édifice sur lequel il intervient, Pierre Margot s'inscrit dans la continuité de la doctrine établie par Albert Naef au tournant du XX^e siècle, « fondée sur les résultats de l'analyse archéologique et historique du monument, de même que l'établissement de son relevé systématique ; elle sera respectueuse de la substance originale, et surtout modeste »³⁷. Margot considère que cette démarche est encore valable, bien qu'elle ait été entretemps « adaptée et améliorée »³⁸.

En matière de suppressions et de restitutions, Margot ne semble pas prendre en compte les « principes déontologiques » que Linus Birchler, alors président de la CFMH, publie en 1948 et qui sont traduits en français en 1957. Ce dernier y affirme que la restitution d'une époque doit être évitée, que chaque étape historique doit être respectée, y compris la plus récente. Pour autant, l'auteur admet les reconstitutions, affirmant que « s'il faut compléter une



8 *La façade nord de la Maison du Prieur à Romainmôtier, état avant restauration, vers 1961 (ACV, PP 549/1267/1).*



9 *La façade nord de la Maison du Prieur à Romainmôtier, état après restauration, vers 1961 (ACV, PP 549/1212).*

partie d'un monument et que cela ne puisse [sic] se faire dans des formes tout à fait neutres, on s'inspirera, dans les cas douteux, de l'édifice analogue le plus voisin »³⁹.

En réalité, c'est surtout de l'autre côté de la frontière que Pierre Margot puise ses influences. Au contact de la France, il acquiert les bases d'une culture historique solide qu'il va alimenter durant toute sa vie et se constitue un savoir encyclopédique de l'architecture du Moyen Âge, ce dont témoigne sa riche bibliothèque⁴⁰. Son séjour parisien le marque profondément et lui fournit les fondements de sa doctrine, héritée du modèle de l'architecte érudit, versé en histoire de l'art, en archéologie et en ingénierie. En outre, la politique française en matière de restauration n'échappe pas au système centralisé. Sélectionnés sur concours dès 1893, ceux qui portent le titre d'architectes en chef des Monuments historiques jouent à la fois le rôle de contrôleurs et d'exécuteurs des travaux⁴¹. C'est donc un système centré sur l'architecte en chef qui, en véritable homme-orchestre, détient un pouvoir étendu et gère tous les aspects du chantier, tout en représentant l'État.

De plus, le contexte de la France entre 1957 et 1976, vu à travers la réception de la Charte de Venise, apporte un éclairage intéressant sur la pratique de Pierre Margot. La doctrine enseignée et appliquée avant 1964 favorise la reconstitution de vestiges sur la base d'une documentation suffisante⁴² et «le dégagement des dispositions anciennes est alors considéré comme naturel»⁴³. La France met un certain temps à s'adapter à la Charte de Venise, en particulier en ce qui concerne les restitutions et la lecture des interventions. De 1957 à 1976, «la majorité des projets témoignent du choix d'un rétablissement plus ou moins complet d'un état donné» et «les strates qui sont le plus volontiers supprimées sont postérieures au XVIII^e siècle et nombreux sont les projets qui s'en débarrassent, quelle que soit l'importance historique»⁴⁴.

Dans les années 1960 et 1970, les discussions déontologiques tournent autour de l'ambiguïté et de l'interprétation de certains articles de la Charte et la mise en œuvre d'une réforme de la pratique tarde à s'installer. Quant au modèle de l'architecte et son fonctionnement centralisé, il n'est pas voué à être révisé. Pierre Margot semble suivre cette même logique⁴⁵.

LE TOURNANT

La situation progresse différemment du côté des institutions vaudoises. Cinq ans après la parution de la Charte de Venise, la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) du canton de Vaud est votée en 1969. Depuis la disparition d'Albert Naef, le Service des monuments historiques était stagnant; peu de moyens lui étaient accordés. De ce fait, il était peu à peu devenu secondaire au sein de l'administration⁴⁶. En mettant à jour sa législation et en réglementant l'inventaire architectural et le classement des monuments, le Canton de Vaud joue à nouveau un rôle précurseur en matière de protection du patrimoine. C'est au même moment qu'intervient un autre changement majeur, à savoir la migration de la section des monuments et de l'archéologie du Département de l'instruction publique à celui de travaux publics⁴⁷, dirigé par Jean-Pierre Vouga. Lorsque ce dernier part à la retraite en 1972, Pierre Margot postule pour lui succéder comme conservateur⁴⁸ mais c'est Jean-Pierre Dresco (né en 1936) qui obtiendra le poste. Architecte formé à l'EPUL de 1957 à 1963, Dresco est déjà actif au sein du Canton dans le cadre de la mise en œuvre du plan hospitalier cantonal. Dès le début de son mandat en 1972 en tant qu'architecte cantonal, il s'attelle à la réorganisation complète du service⁴⁹. Il propose un nouvel organigramme, crée plusieurs nouveaux postes – il est notamment secondé par l'archéologue Denis Weidmann et les architectes Éric Teyssiere et Alexandre Antipas dès 1973 –, développe une approche pluridisciplinaire et met en œuvre le colossal recensement architectural du canton de Vaud.

Bien que Pierre Margot participe aux réflexions autour de la refonte du Service des monuments historiques – au sein d'un groupe de travail dont font également partie l'historien de l'art Marcel Grandjean et les architectes Claude Jaccottet, Charles Bonnet et Jacques Bonnard⁵⁰ –, il est visiblement tenu à l'écart de la fonction publique. Après avoir à nouveau postulé sans succès au poste d'architecte cantonal adjoint, il est toutefois nommé architecte conservateur de la cathédrale de Lausanne, chantier supervisé directement par Jean-Pierre Dresco. Mais la remise en cause de la place privilégiée qu'occupait Pierre Margot jusque-là présage la détérioration des relations entre l'architecte et le Canton, qui ne fera que s'aggraver avec le chantier de la cathédrale.

UN CONFLIT DE MODÈLE : HOMME-ORCHESTRE

VERSUS CHEF D'ORCHESTRE

Formé au développement territorial, Jean-Pierre Dresco implémente au sein du Canton un modèle techniciste, relevant de la gestion managériale. Il l'oppose à ce qu'il considère une «approche littéraire, culturelle, peu technique», selon lui typique du XIX^e siècle et incarnée par des «humanistes qui savaient un peu tout»⁵¹, considérant d'ailleurs Pierre Margot comme le dernier représentant romand de cette approche. Dresco souhaite en finir avec ce qu'il considère comme un monopole des architectes restaurateurs⁵², et ouvre les chantiers de restauration aux architectes non spécialisés, avec le recours systématique aux concours pour les projets les plus importants⁵³.

La vision de l'architecte cantonal se heurte au modèle de Pierre Margot, qui représente l'architecte spécialisé, érudit, qui a une connaissance très pointue de l'histoire et de l'archéologie, et pour qui l'approche à adopter est celle de l'historien de l'art «avec un œil d'architecte»⁵⁴.

Mais au-delà des divergences de doctrines, l'un des conflits principaux gravite autour du rôle de l'architecte. Incarnation parfaite de l'homme-orchestre, Pierre Margot fonctionne comme architecte, historien, archéologue, dessinateur de mobilier, administrateur et chef de projet, tout en faisant parfois appel à des spécialistes de son entourage proche, qui lui sont fidèles. Il a l'habitude d'être autonome et de gérer presque tous les aspects du chantier. Il faut dire qu'avant les années 1970, ses interlocuteurs se limitent quasiment à Edgar Pelichet pour le Canton et Alfred A. Schmid pour la Confédération. Ainsi, pour lui comme pour les architectes de sa génération, la restructuration du Service des monuments historiques représente une «perte d'autorité et d'autonomie sur le chantier»⁵⁵, qui les met sur la touche s'ils ne prennent pas le train en marche.

Au contraire, Jean-Pierre Dresco conçoit l'architecte comme un chef d'orchestre. Pas nécessairement spécialisé, son rôle est de chapeauter une équipe de spécialistes de chaque domaine, qui ont tous leur mot à dire. À la cathédrale de Lausanne, il établit ce qu'il nomme la «philosophie d'intervention» du chantier, qui «se définira peu à peu par un échange d'idées et discussions entre la commission, l'architecte, l'archéologue, le surveillant et tout autre spécialiste»⁵⁶. Pierre Margot est ainsi placé dans un rôle qui n'est pas habituellement le sien : il est certes l'architecte en charge du chantier, tout en se voyant mis sur un pied d'égalité avec les membres de son équipe pluridisciplinaire, ce à quoi il semble être réticent. Il estime être considéré comme le simple «planificateur des travaux proposés par un collège de spécialistes» et voit dans l'interdisciplinarité un danger



10-11 Éric Teyssiere, « Quelle méthode ? » (détail), in Le Petit Courrier des fouilles et autres dessins plus ou moins convenables, Lausanne 2001 (Archives des MAH).

d'« éclatement » et qualifie les conservateurs cantonaux de « théoriciens doctrinaires »⁵⁷. Pour Jean-Pierre Dresco, c'est Pierre Margot qui est réfractaire et ne s'adapte pas au travail en groupe (fig. 10-11). Décidé à changer les choses, l'architecte cantonal ne veut plus travailler avec les praticiens « d'un autre temps »⁵⁸, à moins que ces derniers ne s'adaptent à sa gestion managériale et collégiale.

Dès lors, la relation entre les deux hommes devient conflictuelle et Pierre Margot se voit confier de moins en moins de mandats de la part de l'État de Vaud. Il finira par être totalement évincé du chantier de la cathédrale en 1988⁵⁹. Un certain ralentissement s'observe ainsi dans sa carrière, avec la baisse du nombre de travaux dont il a la charge et un changement dans la nature des mandants, désormais principalement des communes ou des privés. Malgré cette rupture avec l'administration cantonale, il continue à entretenir des relations cordiales aux niveaux local, fédéral et international et garde son statut d'expert et de spécialiste. De 1973 à 1995, il enseigne les techniques de la restauration à l'EPFL.

Après l'arrêt officiel de sa carrière en 1995 à l'âge de 72 ans, Pierre Margot est encore actif et suit les actualités du patrimoine et de la restauration des monuments. Il décède à Cully le 6 septembre 2011. Sa carrière de 45 ans aura fortement marqué le milieu patrimonial et le paysage architectural vaudois. Ses frictions avec les autorités cantonales coïncident avec la fin d'une ère, celle où quelques architectes spécialisés se partageaient les chantiers et dont Pierre Margot est l'un des derniers représentants dans le canton de Vaud.

PIERRE MARGOT, REPRÉSENTATIF DE SON ÉPOQUE ?

Avec l'évolution qu'a connue la déontologie de la restauration dans la deuxième moitié du XX^e siècle, le modèle de Pierre Margot n'est plus en accord avec les méthodes appliquées aujourd'hui. Plutôt que de juger son œuvre à l'aune des pratiques actuelles, il s'agit donc de la replacer dans son contexte. Les premières vingt années de la carrière de Pierre Margot sont marquées par une abondance de projets, un quasi-monopole des chantiers (avec une poignée d'autres spécialistes) et une grande liberté de manœuvre. Sa pratique est conforme à ce qui est mis en œuvre en Suisse romande et en France, voire exemplaire pour l'époque. Mais dès les années 1970 et les changements drastiques opérés au sein de l'administration cantonale vaudoise, sa carrière connaît un tournant qui marque encore aujourd'hui le regard porté sur son travail. L'analyse de cette tranche de l'histoire cantonale a montré l'existence d'un conflit fondé autant sur la gestion des chantiers et sur le rôle de l'architecte, que sur des choix concrets très divergents en matière de restauration.

En réalité, l'évolution des doctrines et de la pratique de la restauration varie d'un contexte géographique à un autre. Si la rupture idéologique avec le Canton de Vaud démontre un véritable changement de paradigme dans lequel le modèle de Pierre Margot n'est plus accepté, l'architecte maintient de bonnes relations professionnelles et garde son statut de référence au sein de ses réseaux français, helvétiques et locaux. Son approche est représentative de la vision française de la restauration, à laquelle il reste fidèle, et suit les évolutions du pays voisin, notamment en ce qui concerne l'application de la Charte de Venise.

NOTES

¹ Cet article est issu du mémoire de l'autrice intitulé *Pierre Margot et la restauration des monuments historiques dans la deuxième moitié du XX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Lausanne 2019.

² ACV, PP 549, fonds Pierre Margot, inventaire par Paul Bissegger *et al.*, 2016.

³ ACV, PP 1016/78, fonds Margot, famille et familles alliées. Marguerite Bosset, née Margot (1890-1918), est la sœur de Lucien et la mère de Georges Bosset.

⁴ ACV, PP 1016/50, attestation de stage signée par Frédéric Gilliard, 11 octobre 1947.

⁵ ACV, PP 549/241/1-2.

⁶ ACV, PP 1016/50, attestation de stage signée par Roger Adatte, 30 juin 1948; PP 549/1691, curriculum vitæ, 26 juin 1950.

⁷ ACV, PP 549/1692, courriers du 20 au 22 avril 1950.

⁸ ACV, PP 549/1691, curriculum vitæ, 26 juin 1950.

⁹ ACV, PP 549/1689, attestation de bourse de l'ambassade de France à Berne, 25 juin 1951.

¹⁰ ACV, PP 1016/50, semainier manuscrit. Il suit notamment le cours d'archéologie du Moyen Âge donné par Marcel Aubert, les cours d'histoire de l'art d'Élie Lambert et de Paul Lemerle.

¹¹ Entretien avec Jean-Pierre Dresco, 30 janvier 2019.

¹² Edgar PELICHET, «Commission cantonale vaudoise des monuments historiques», in *RHV* 62, 1954, 4, p. 220 et *RHV* 65, 1957, 4, p. 202.

¹³ ACV, PP 549/1016, lettre du Conseil d'État à Pierre Margot, 3 août 1954.

¹⁴ *100 ans : Commission fédérale des monuments historiques*, Berne 2017, p. 153.

¹⁵ Entretien avec Jean-Pierre Dresco, 30 janvier 2019.

¹⁶ ACV, PP 549/1691, 1786-1788, 1791-1792. Il participe ainsi aux colloques de Vienne (1965), La Haye (1967), Avignon (1968), Ravello (1978), Bruxelles (1980) sous l'égide du Conseil de l'Europe et aux conférences de Paris (1968) et de Zurich (1970) chapeautées par l'UNESCO.

¹⁷ ACV, PP 549/1776-1777.

¹⁸ ACV, PP 547/1750, Pierre Margot, «La restauration des églises», s.d.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ ACV, PP 549/1740, enveloppe 5, notes de cours, 1981-1995.

²¹ ACV, PP 549/1267, Pierre Margot, «Romainmôtier, Maison du Prieur», Projet de restauration, 12 décembre 1961.

²² Dave LÜTHI, «Conservation et restauration en Suisse romande 1950-2000», in *Patrimonium: Denkmalpflege und archäologische Bauforschung in der Schweiz, 1950-2000*, Zurich 2010, pp. 428-429: le terme «épuration» est une traduction de l'auteur du terme «Purifizierung», utilisé par Alois Riegl. Il faut différencier épuration stylistique et dérestauration, la première impliquant la suppression d'étapes de construction ou de modifications architecturales, la deuxième d'étapes de restauration.

²³ LÜTHI 2010 (cf. note 22), p. 428.

²⁴ ACV, PP 549/1145-1146.

²⁵ Pierre Margot, cité dans Brigitte PRADERVAND, *Le château d'Oron, histoire de sa construction et de ses restaurations (XIII^e-XX^e siècle)*, Oron 2009, p. 52.

²⁶ Piero GAZZOLA et Colette DI MATTEO, «Restauration (architecture)», in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], 23 janvier 2019.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ ACV, PP 549/1740, enveloppe 2, notes de présentation du cours, 1979-1993.

²⁹ Au sens de «rétablissement d'un bien dans sa forme initiale présumée en utilisant des matériaux existants ou de substitution», in *Termes relatifs aux interventions sur des monuments historiques : glossaire*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines, janvier 2013.

³⁰ Entretien avec Jacques Féval, ancien collaborateur de Pierre Margot, 5 juillet 2019.

³¹ Alois RIEGL, *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse [1903]*, Daniel Wieczorek (trad.), Paris 1984, p. 73.

³² Terme utilisé par Alain Félix, architecte et élève de Pierre Margot, entretien téléphonique, 9 août 2019.

³³ Voir LÜTHI 2010 (cf. note 22).

³⁴ Françoise BERCÉ et Bruno FOUCART, *Des Monuments historiques au patrimoine, du XVIII^e siècle à nos jours, ou «Les égarements du cœur et de l'esprit»*, Paris 2000, p. 72.

³⁵ *Ibid.*, pp. 72-73.

³⁶ Claude GROSURIN, «Valeur des traditions architecturales dans le protestantisme», in *BTSR* 78, 1952, p. 346.

³⁷ Claire HUGUENIN, «Albert Naef et le château de Chillon : importance et enjeu d'une restauration», in *A+A* 51, 2000, 2, p. 24.

³⁸ Pierre MARGOT, «Un monument... Pourquoi faire?», in *NMAH* 38, 1987, 1, pp. 39-41.

³⁹ Linus Birchler, Principe n° 6. Cité dans LÜTHI 2010 (cf. note 22), p. 412.

⁴⁰ ACV, PP 549/1801-1851. Sa bibliothèque contient un grand nombre de monographies de référence, de revues spécialisées et plusieurs collections presque complètes de périodiques français.

⁴¹ May ROLAND, «La politique de conservation-restauration du patrimoine en France. Vers une redéfinition ou redistribution des rôles?», CeROArt [en ligne] 8, 2012.

⁴² Nicolas LEFORT, «Gourbin (Patrice), *Les Monuments historiques de 1940 à 1959. Administration, architecture, urbanisme*, Rennes 2008 [compte rendu]», in *Revue d'Alsace* 134, 2008, pp. 474-477.

⁴³ Françoise BERCÉ, «Yves-Marie Froidevaux et la restauration des monuments historiques normands», in Maylis Baylé (dir.), *L'architecture normande au Moyen Âge, 1, Regards sur l'art de bâtir*, Caen 1997, pp. 337-346.

⁴⁴ Claudine HOUART, «La Charte de Venise en France : acteurs, réception, interprétations 1957-1976», in *Apuntes. Revista de estudios sobre patrimonio cultural* 30, 2018, 2, p. 81.

⁴⁵ Son travail mériterait d'ailleurs d'être confronté à celui de ses collègues français, tels que Jean Sonnier et Yves-Marie Froidevaux, dont il se sent proche et admire le travail.

⁴⁶ Éric TEYSSEIRE, «Missions externes: les monuments historiques», in *Architecture et patrimoine: Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal vaudois de 1972 à 1998*, Bruno Marchand (dir.), Lausanne 2015, p. 148.

⁴⁷ Bruno MARCHAND et Ana QUINTERO, «Les débuts du Service des bâtiments», in Marchand (dir.) 2015 (cf. note 46), p. 86.

⁴⁸ ACV, PP 549/1691, courriers de Pierre Margot, 16 avril et 4 mai 1972.

⁴⁹ Divisé en deux, il y a désormais le Service des bâtiments, géré par l'architecte cantonal, et le Service de l'urbanisme. L'archéologie et les monuments historiques sont séparés. ACV, PP 549/1691, *FAL* du 26 avril 1972 et proposition du Département des travaux publics, 29 mars 1973.

⁵⁰ ACV, PP 549/1691, courrier de Jacques Bonnard à Jean-Pierre Dresco, 8 mai 1973. Ce groupe est lié au Colloque d'histoire de l'art monumental régional, créé en 1970 à l'initiative de Marcel Grandjean, Enrico Castelnuovo, Claude Jaccottet et Jean-Pierre Chapuisat, dans le but de rassembler les spécialistes du domaine issus de diverses disciplines. Le Colloque en tant que tel cesse son activité en 1976, en raison de fortes divergences (Gaëtan CASSINA, «Du CHAMR au CMAH: Dix ans de colloques romands», in *NMAH* 32, 1981, 2, pp. 310-314). Parallèlement, Marcel Grandjean commence à enseigner l'histoire de l'art régional à l'Université de Lausanne en 1972, inaugurant la formation de spécialistes qui seront mandaté·e·s sur les chantiers de restauration (LÜTHI 2010, cf. note 22, p. 381).

⁵¹ Entretien avec Jean-Pierre Dresco, 30 janvier 2019.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Alexandre ANTIPAS, «Concours d'architecture», in MARCHAND (dir.) 2015 (cf. note 46), p. 179.

⁵⁴ ACV, PP 549/1740, enveloppe 3, notes de cours, 1981-1995.

⁵⁵ LÜTHI 2010 (cf. note 22), p. 381.

⁵⁶ ACV, SB 52, Nb 1/13, Jean-Pierre Dresco, «Organisation pour la restauration de la cathédrale», Lausanne, 20 janvier 1975.

⁵⁷ ACV, PP 549/1740/2, présentation des cours, mélanges de notes, 1979-1993.

⁵⁸ Entretien avec Jean-Pierre Dresco, 30 janvier 2019. L'expression est utilisée à propos de la gestion des Monuments historiques lorsque la section faisait partie du Département de l'instruction publique, que Dresco situe dans une «ligne littéraire, historique», alors qu'il compare sa propre gestion à de la médecine humaine, comprenant systématisation, organisation et diagnostic.

⁵⁹ ACV, PP 549/1915, texte manuscrit de Pierre Margot concernant la cathédrale, 10 octobre 2000; ACV, PP 549/1698, lettre de Pierre Margot à Jean-Pierre Dresco, 20 septembre 1988.